

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE L'AISNE

SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

Unité Gestion des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, Déchets

CONSIDÉRANT qu'aucune modification n'est apportée au parc éolien autorisé;

CONSIDÉRANT que les conditions locales de raccordement électrique ne permettront pas une mise en service avant la fin de validité de l'autorisation initiale;

Par arrêté préfectoral n° IC/2018/76 en date du 5 juin 2018, l'autorisation accordée à la société CENTRALE EOLIENNE DU MAZURIER pour exploiter un parc éolien sur le territoire de la commune de Châtillon-les-Sons est prorogée d'une année. Cette prorogation prend effet au terme du délai de validité de l'autorisation initiale soit le 24 mars 2019.

Cet arrêté dont une copie est déposée aux archives de la mairie est mise à la disposition de tout intéressé.

Laon, le - 8 1UIN 2018

Pour le Directeur départemental des territoires et par délégation, L'adjointe au Responsable de l'Unité,

Jenny POIRETTE